Prêt d'Honneur Transmission-reprise

INITIATIVE PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

L'objectif de ce fonds est d'augmenter le niveau de fonds propres apportés par les repreneurs, compte-tenu des besoins spécifiques de financement de la reprise, à travers l'octroi de prêts d'honneur plus élevés, de manière à leur permettre de réaliser un effet de levier bancaire plus fort.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide les personnes physiques ayant un projet de reprise d'une TPE/PME en Pays de la Loire, quel que soit le secteur d'activité.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligible

Sont exclus du dispositif :

- le secteur agricole,
- les professions libérales.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est limité à 40 000 € maximum. En cas de reprise par plusieurs associés, le montant total des prêts est plafonné à 60 000 € par entreprise reprise.

Pour quelle durée ?

Le prêt a une durée de remboursement de 5 ans au maximum avec un différé de remboursement possible jusqu'à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Pays de la Loire : 02 72 56 80 95 - contact@initiative-paysdelaloire.fr

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE LA LOIRE

- Initiative Pays de la Loire- http://www.initiative-france.fr/Creer/A-qui-s-adresser
  44100 NANTES
  Téléphone : 02 72 56 80 95
  E-mail : contact@initiative-paysdelaloire.fr